

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

 Paix – Travail – Patrie

 MINISTERE DE LA
 DECENTRALISATION
 ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

 REGION DE L'OUEST

 DEPARTEMENT DU HAUT NKAM

 COMMUNE DE BANA



REPUBLIC OF CAMEROON

 Peace – Work - Fatherland

 MINISTRY OF DECENTRALIZATION
 AND
 LOCAL DEVELOPMENT

 WEST REGION

 UPPER NKAM DIVISION

 BANA COUNCIL

DECISION MUNICIPALE N° 08 /2024/DM/C/BANA/CIPM

PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 08/AONO/SP/ CBANA/CIPM-TBEC/2024 DU POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MOTEL MUNICIPAL A BANA (PHASE 2), DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, (EN PROCEDURE D'URGENCE)
 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la Décentralisation ;
- Vu la loi n°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu la loi n°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la loi n°2009/019 du 15 Décembre 2009 portant fiscalités locale ;
- Vu le Décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des Communes et établissements communaux ;
- Vu le Décret N° 2024/014 du 18 janvier 2024 portant nomination de Monsieur DIYEN JAM, en qualité de Préfet du Département du Haut-Nkam ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté n° 00000345/A/MINATD/DCTD/ du 20 Novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 Septembre 2013 dans la commune de Bana, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest ;
- Vu l'Arrêté n° 000077/A/MINDEVEL/SG/DAJ du 13 Mars 2019 constatant l'élection de Monsieur SANGA Jean Baptiste en qualité de Maire de la Commune de Bana, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest ;
- Vu La Décision n° 00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Note de service n° 020/NS/MINMAP/CAB du 29 Mars 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communes dans la Région de l'Ouest ;
- Vu la Circulaire N°0000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2024 ;
- Vu le Dossier d'appel d'offres national N° 08/AONO/SP/ CBANA/CIPM-TBEC/2024 DU

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MOTEL MUNICIPAL A BANA (PHASE 2), DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, (EN PROCEDURE D'URGENCE)

- Vu le Procès-verbal de la huitième session du 03 juillet 2024 de la commission interne de passation des marchés publics de la commune de Bana avec avis favorable ;
- Vu la Proposition d'attribution N° 08 datée du 03 juillet 2024 de la commission interne de passation des marchés publics de la commune de Bana ;
- Considérant les nécessités de services

DECIDE :

Article 1^{er} : Le contrat du marché, objet du Dossier d'Appel d'Offres national ouvert N° 08/AONO/SP/ CBANA/CIPM-TBEC/2024 DU POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MOTEL MUNICIPAL A BANA (PHASE 2), DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, (EN PROCEDURE D'URGENCE)

Susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente décision attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° de lot	Attributaire	Montant HTVA (corrigé)	Montant TTC (corrigé)	Montant TTC en (FCFA) en lettre	Délai d'exécution	Observation
N°1	EGTB SARL B.P Bafang TEL : 677411325 NIU : M101612586305X	47 521 537	56 669 433	Cinquante-six millions six cent soixante-neuf mille quatre cent trente trois	quatre (04) mois calendaires	

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- PREFECTURE BFG
- ARMP
- DDMINMAP/HNK
- DDMINEPAT/HNK
- DDMINTP/HNK
- PCIPM/C BANA
- CHRONO/ARCHIVES.

BANA, LE
 LE MAIRE D'OUVRAGE